

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 9 JUILLET 2010**

Tacoignières,  
**Le 9 Juillet 2010**  
À 20 H 45,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élue est : Christian Jacques

Présents: Mmes Catherine Brun, Valérie Piovan. Céline Léger, Jacqueline Fornasiero,  
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Gérard Faure, Alain Pierre, Christian Jacques,

Absents excusés : Mmes Sylvia Perrier, Jocelyne Fréquant (pouvoir à C. Brun), Dominique Lemaire (pouvoir à Alain Pierre),  
MM Ludovic Gastinois (pouvoir à C. Léger), Bernard Mignot (pouvoir à V. Piovan), Erwan Nédelec

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2010**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2010.

**2°) COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU MAIRE**

DATES	OBJET	PARTICIPANTS	
08/06/2010	Cantine scolaire	JJ. Mansat, M. Colafrancheschi	Point annuel sur la cantine, rapport de la Normandie
08/06/2010	SIRYAE	JJ. Mansat, G. Faure, autres communes	Présentation des études eau sur le territoire du SIRYAE
14/06/2010	SIRYAE	JJ. Mansat	Présentation rapport eau au conseil syndical
18/06/2010	Ecole	JJ. Mansat, C. Brun, enseignantes et parents d'élèves	Conseil d'école
23/06/2010	CCPH	JJ. Mansat	Inauguration ALSH Boutigny
23/06/2010	SIA D'Orgerus		Attribution marché d'étude
28/06/2010	Travaux	JJ. Mansat, G. Faure, A. Pierre, Foncier Experts	Point sur les travaux carrefour
28/06/2010	Nuisances sonores	T. Heguay, Sous Préfet de Mantes, JJ. Mansat	Point sur les nuisances sonores et autres

Tous les mardis : réunion de chantier pour travaux avec A. Pierre, G. Faure, Foncier Experts, et entreprise.

**3°) FINANCES**

Le bilan financier à la date du 09 juillet est le suivant:

	ALLOUE	EMIS
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	684 632,68	337 278,97
RECETTES	684 632,68	362 287,39
SOLDE	0,00	<b>25 008,42</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	607 975,00	283 026,55
RECETTES	607 975,00	303 859,74
SOLDE	0,00	<b>20 833,19</b>
<b>TOTAUX</b>		
DEPENSES	1 292 607,68	620 305,52
RECETTES	1 292 607,68	666 147,13
SOLDE	0,00	<b>45 841,61</b>

Les sommes à payer dans les semaines à venir : Emprunt, SIVOM, SDIS, Foncier Experts, pour un montant total de 33 875,21 € sont incluses dans ce bilan,

Au 9 /07/2010, le compte au trésor s'élève 109 677,49 €. En intégrant les prévisions de recettes et les factures de travaux et charges à régler au mois de juillet, le solde de trésorerie s'élèvera à fin juillet à – 56 417,97 €.

Ce déficit est dû, d'une part à la modification des modalités de versement de l'avance de subvention du programme triennal qui est passée de 80% à 20% en début de travaux, d'autre part, au versement des soldes de subvention qui ne sont réglés qu'après règlement total des travaux.

### 3.1 Reconduction de la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le montant de la trésorerie communale en date du 09/07/2010,

Vu le montant des dépenses restant à acquitter et le solde prévisible de la trésorerie à fin de mois,

Considérant que les nouvelles modalités de versement de la subvention relative au programme triennal, réduisant de 80 à 20% l'avance faite aux communes en début de travaux puis réglant le solde sur factures acquittées, entraînent des difficultés pour le paiement des travaux,

Pour faire face aux échéances en attendant le versement des soldes de subventions, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie établie l'an dernier avec le Crédit Agricole et qui arrive à échéance au 1<sup>er</sup> août 2010.

Les nouvelles caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 150 000 €

Durée : 1 an renouvelable

Taux : Index Euribor 1mois + 0,55%

Paiement des intérêts : Trimestriellement

Frais de dossier : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de reconduction d'ouverture d'une ligne de trésorerie, pour faire face aux délais de versement des subventions,
- **Accepte** la proposition financière du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 150 000 € dont les caractéristiques sont précisées ci-dessus.

### 3.2 Bilan de la brocante

Le bilan financier de la brocante 2010 organisée par la commission des associations, s'élève à 2 061,03 €.

Cette somme sera intégralement versée sur le budget de la Caisse des Ecoles.

Félicitations à tous les organisateurs et merci pour le temps qu'ils ont consacré afin que cette manifestation soit une grande réussite.

## 4°) TRAVAUX

### 4.1 Rue de Tessé

Les travaux de la rue de Tessé ont débuté le 19 avril, pour une durée de 10 semaines.

Actuellement, il reste à réaliser:

- Les travaux de réalisation du trottoir enherbé face au 22, rue de Tessé
- La mise en place des moyens de protection sur le trottoir au niveau du rétrécissement de chaussée : barrières et protections diverses.

Ces travaux doivent être terminés dans les jours à venir.

### 4.2 Trottoirs Rue des Bas Fonceaux et parking carrefour

Les travaux ont été terminés semaine 27. Il reste à réaliser :

- Les parties enherbées ainsi que les plantations,
- La mise en place de la signalisation horizontale et verticale

### 4.3 Carrefour Grande rue

Il reste à réaliser les travaux de finition qui seront réalisés pour fin juillet :

- Mise en place des protections,
- L'éclairage public
- La reprise écoulement des eaux pluviales

## 5°) INTERCOMMUNALITE

### CCPH

Le prochain conseil communautaire se réunit le 12 juillet 2010.

### SIRYAE

#### *Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour 2009*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel, établi par le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau et relatif au prix et à la qualité de l'eau pour l'exercice 2009.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier),

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce document afin de le mettre à disposition du public en Mairie, dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend connaissance** du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau, relatif au prix et à la qualité de l'eau pour l'exercice 2009,
- **Dit** que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie,
- **Précise** que cette information sera donnée par voie d'affichage sur les panneaux administratifs et sur le site Internet de la commune.

## **SIEED**

Une étude est en cours sur mise en place de colonnes enterrées pour le verre par le Cabinet Cadet International.

Plusieurs emplacements sont possibles sur Tacoignières :

- Mairie : propriété communale
- Parking foyer rural : propriété communale
- Gare : propriété SNCF louée à la commune
- Angle rue des Bas Fonceaux/rue des Houx : propriété communale.

## **SIVOM de Houdan**

### ***Complexe aquatique***

Le marché pour la gestion de la piscine a été reconduit avec l'entreprise RECREA pour un montant de 5,3 M€ sur 3 ans.

Le planning piscine scolaire est en préparation selon les souhaits formulés par les écoles et les municipalités. Une information sur les consignes à respecter sera effectuée dans les écoles par un maître nageur.

### ***Transports scolaires***

Les cartes de transport sont d'ores et déjà disponibles en mairie. Les horaires sont identiques à ceux de l'an dernier. Ils pourront être éventuellement ajustés 8 jours avant la rentrée d'une minute ou deux.

## **6°) URBANISME**

Une demande de constructibilité partielle sur la parcelle située derrière l'ensemble école/salle/bâtiment socio éducatif a été reçue.

Rendez vous est pris le 19 juillet prochain avec la Direction Départementale Territoriale – Service Territorial d'Aménagement de Mantes pour les modalités et l'avancement de la procédure de révision du PLU.

## **7°) AFFAIRES SCOLAIRES**

### **7.1 Rentrée scolaire 2010/2011**

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre sont les suivants:

- Classes maternelles: 49 élèves
- Classes primaires : 81 élèves

Confirmation est donnée par l'inspection académique que, pour les effectifs prévisionnels donnés, il n'y aura pas de fermeture de classe.

Madame SACHE VELLA a été nommée Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Beynes en remplacement de Monsieur CHALFINE.

### **7.2 Nom de l'école de Tacoignières**

Une consultation générale a été lancée auprès des enseignants, parents d'élèves, élèves, pour trouver un nom à l'école maternelle et primaire de Tacoignières.

Compte tenu de l'abondance des hirondelles qui reviennent chaque année s'installer dans ce lieu, les enfants ont proposé comme nom de baptême « Les Hirondelles ».

Considérant que les enseignants et les parents d'élèves ont approuvé cette proposition, Monsieur le Maire propose d'entériner ce nom

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Dit** que l'école communale sera ainsi nommée : **Ecole « Les Hirondelles ».**

## 8°) AFFAIRES DIVERSES

### 8.1 Don à la Fondation de lutte contre le cancer Martine Midy

En hommage à Monsieur Henri Cuq, Ancien ministre, député des Yvelines, décédé au terme d'une longue et éprouvante maladie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire un don à la fondation de lutte contre le cancer Martine Midy conformément aux souhaits de la famille du défunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fait un don de 100 €** à la Fondation de lutte contre le cancer Martine Midy, 10, boulevard Arago 75013 PARIS

### 8.2 Implantation des tables et bancs

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'emplacement des tables et bancs restant à implanter. Le conseil municipal se prononce majoritairement pour une implantation au niveau du carrefour Grande rue/rue des Vignes/rue de la gare. Une plantation d'arbres pour ménager un espace ombragé est envisagée. Une demande d'information sur le passage des réseaux existants sera faite auprès des concessionnaires.

### 8.3 Stationnement sur la commune

Une nouvelle plainte de Véolia est parvenue en mairie. Elle concerne le stationnement sauvage aux abords de la gare qui rend extrêmement difficile le passage et les manœuvres des conducteurs de cars.

Les gendarmes interviendront et dresseront des procès-verbaux.

Il est en outre rappelé que le stationnement sur les trottoirs est interdit : article R 470 du code de la route.

### 8.4 Fêtes du 14 juillet

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des consignes reçues par la Préfecture à l'occasion de la fête nationale, concernant l'entreposage et le tir des feux d'artifices ainsi que l'interdiction des pétards et autres fumigènes.

Les festivités auront lieu le 13 juillet. L'organisation des festivités est assurée par Gérard Faure et Alain Pierre avec l'aide de toutes les bonnes volontés disponibles pour la mise en place et le service le 13 juillet après-midi et soir.

### 8.5 Forum des associations

Le forum a été fixé au dimanche 5 septembre 2010. Quelques demandes de participation émanant d'associations non communales sont parvenues en mairie :

- L'AS Bazainville
- Le Handball de Houdan
- Art du Chi - Yvelines

L'Assemblée n'émet aucune opposition à la participation de ces associations au forum de Tacoignières.

### 8.6 Nuisances

Les principales nuisances sur la commune sont de deux types :

- Les nuisances sonores :
  - o Nuisances sonores dues à des problèmes de voisinage et au non respect des règles élémentaires de « bien vivre » ensemble. Elles concernent d'une part les bruits d'animaux, d'autre part les bruits engendrés par les réunions, fêtes, regroupement de jeunes...etc.
  - o Nuisances sonores dues aux activités de paramoteur ou de voltige aérienne
- Les dégradations et /ou incivilités

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral n°08-038/DDD relatif à la lutte contre le bruit dans le département des Yvelines édicte dans son article 1<sup>er</sup> :

« Tout bruit gênant causé sans nécessité, ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. »

Quant aux dégradations et/ou incivilités, rappelons qu'il existe d'autres moyens d'expression plus constructifs. Respectons notre environnement dans tous les sens du terme.